



WITTELSHEIM

Direction générale
JM

ARRETE N°108/2024
PORTANT MODIFICATION DE FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE
D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L ;

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-14-0016 du 28 mai 2013 portant extension de Mulhouse Alsace Agglomération à la commune de Wittelsheim à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la convention signée entre la Ville et Mulhouse Alsace Agglomération en date du 17 septembre 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté municipal du 05 juin 2020 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints ;

Vu l'arrêté municipal n°908_2023 portant fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que la période des travaux d'entretien annuel doit être prolongée.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage sera fermée du lundi 18 décembre 2023 au vendredi 15 mars 2024 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de l'aire d'accueil.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Wittelsheim, la Brigade Verte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à :

- La Sous-Préfecture ;
- La Gendarmerie de Wittelsheim ;
- La Brigade Verte;
- Archives municipales.

Il sera, par ailleurs, publié par voie d'affichage en Mairie.



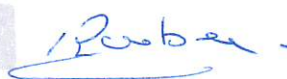
WITTELSHEIM

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Wittelsheim, le 15/02/2024

Pour le Maire
Et par délégation,




M. Thierry RAUBER, Adjoint au Maire en
charge de la sécurité

ARRETE N°108/2024

MAIRIE DE WITTELSHEIM

2 rue d'Ensisheim — BP 50005 — 68310 WITTELSHEIM — 03 89 57 77 47
wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr — mairie-wittelsheim.fr —   